



Communiqué de presse

Bruxelles, 12 août 2021 (15 heures)

Inondations de juillet 2021 en Belgique:

KBC soutient totalement l'accord entre Assuralia et les autorités wallonnes.

Les victimes seront entièrement indemnisées pour les dégâts assurés.

Les inondations catastrophiques qui ont touché une grande partie de la Belgique à la mi-juillet ont causé de nombreuses souffrances humaines ainsi que d'importants dégâts matériels. Jusqu'ici, l'incertitude entourait encore la part des dommages qui serait prise en charge par le gouvernement wallon. Les négociations constructives entre le gouvernement wallon et Assuralia, la fédération du secteur belge de l'assurance, se sont clôturées aujourd'hui avec succès.

KBC/CBC - par l'intermédiaire de son vaste réseau d'agents d'assurances, d'experts et de réparateurs - apporte toutes ses connaissances et son expertise à l'élaboration d'un règlement rapide et correct des sinistres pour les clients concernés. Conformément à l'accord conclu, KBC/CBC s'engage à indemniser ses clients à 100% pour leurs dégâts assurés.

Jan Van Hove, directeur général de KBC Assurances: 'KBC tient à exprimer une nouvelle fois sa compassion pour les victimes et leurs familles. Nous tenons également à saluer le travail des secouristes et des volontaires qui se dépensent sans compter pour aider les victimes. Dès le début, nous étions déterminés à étudier une stratégie d'aide aux victimes ouverte, flexible, solidaire et créative fondée sur nos assurances et nos services financiers. L'accord conclu aujourd'hui au terme de négociations constructives entre Assuralia et le gouvernement wallon apporte plus de certitude à l'ensemble des victimes.'

Depuis un mois, KBC/CBC - par l'intermédiaire de son vaste réseau d'agents d'assurances, d'experts et de réparateurs - apporte toutes ses connaissances et son expertise à l'élaboration d'un règlement rapide et correct des sinistres pour les clients concernés. En Wallonie, KBC/CBC a déjà remboursé aujourd'hui 55 % de ses clients, en totalité ou en partie, sous forme d'avance, pour un montant moyen de 10.300 euros. En Flandre, la moyenne est de 7 000 euros, ce qui est logique étant donné que les dégâts y sont moins importants. KBC/CBC a déjà versé un total de 15 millions d'euros à ses clients.

Le défi majeur reste de trouver suffisamment de professionnels pour nettoyer et réparer tous les dégâts. Sur le plan du logement, la plupart des clients de KBC/CBC qui ont été victimes des inondations ont trouvé une solution avec leur agent d'assurances KBC/CBC.

Sur le terrain, nos agents d'assurances KBC/CBC travaillent également en étroite collaboration avec nos agences bancaires KBC/CBC pour aider les familles et les entreprises sinistrées et trouver ensemble une solution sur mesure.'

KBC Groupe SA
Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directrice Communication Corporate /
Porte-parole
Tél. : 02 429 85 45

Service presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé
Tél. 02 429 85 44 Sofie Spiessens

E-mail: pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC sont disponibles sur www.kbc.com
Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
Restez au courant de nos solutions innovantes